



DECISION N° 088 - MBPE/DGD du 17 JUIL 2023

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SYSTEME DE
MANAGEMENT QUALITE DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes ;
- Vu** la loi n°2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité ;
- Vu** le décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le décret n°2021-977 du 28 décembre 2021 portant promotion du Général DA Pierre Alphonse au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu** l'arrêté n°360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu** la circulaire n°2109 /MBPE/DGD du 29 juillet 2020 modifiant des dispositions de la circulaire n°1888 du 28 décembre 2017 ;
- Vu** la circulaire n°1888 /SEPMBPE/DGD du 28 décembre 2017 portant organisation de la Direction Générale des Douanes ;
- Vu** la décision n°083 /MBPE/DGD du 12 juillet 2023 portant création, attributions et composition du comité de pilotage du SMQ de la Direction Générale des Douanes.

Considérant les nécessités du service ;

DECIDE

Article 1 : Le Comité de Pilotage du Système de Management Qualité de la Direction Générale des Douanes comprend les membres ci-après nommés :

INTITULE PROCESSUS	CODE PROCESSUS	PILOTES DE PROCESSUS	Directions ou services contributeurs (Copilotes)
PROCESSUS DE MANAGEMENT OU DE DIRECTION			
Manager la Qualité et la Stratégie	PM1	Directeur Général	- DGA - DCQP / SDQP
Gérer la Communication et l'Ecoute Clients	PM2	Directrice de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé (DCQP)	Sous-directeur de la Communication et de la Promotion du Civisme Fiscal (SDCPCF)
Elaborer la réglementation douanière et veiller à son application	PM3	Directeur de la Réglementation et du Contentieux (DRC)	Sous-directeurs de la DRC
Surveiller la Gouvernance Administrative	PM4	Inspecteur Général des Douanes	Inspecteurs Généraux Adjointes
Maîtriser les Statistiques et réaliser les Etudes Economiques	PM5	Directeur des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE)	Sous-directeurs de la DSEE
PROCESSUS OPERATIONNEL			
Gérer les Risques Douaniers, le Renseignement et la Valeur	PR1	Directeur de l'Analyse du Risque, du Renseignement et la Valeur (DARRV)	Sous-directeurs de la DARRV
Assurer le Dédouanement des Marchandises et des Biens	PR2	Directrice des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux (DSDPSS)	DSA DR Abengourou DR Aboisso DR Bouaké DR Korhogo DR Man DR Odienné DR San-Pédro
Gérer les Régimes Economiques	PR3	Directrice des Régimes Economiques (DRE)	Sous-directeurs de la DRE
Assurer la Surveillance du Territoire Douanier	PR4	Directeur Régional d'Aboisso	DR Abengourou DR Aboisso DR Bouaké DR Korhogo DR Man DR Odienné DR San-Pédro GIRA UMIR
Réaliser le Contrôle Différé et la Vérification en Entreprise	PR5	Directeur des Enquêtes Douanières (DED)	Sous-directeurs de la DED
Recouvrer et Centraliser les Recettes	PR6	Receveur Principal des Douanes	Sous-directeurs de la RPD et Recettes sectorielles (Aéroport, Bouaké et San-Pédro)

PROCESSUS SUPPORT			
Maîtriser l'Elaboration et l'Exécution du Budget	PS1	Directeur des Moyens Généraux (DMG)	Sous-directeurs de la DMG
Gérer les Ressources Humaines	PS2	Directeur des Ressources Humaines (DRH)	Sous-directeurs de la DRH
Développer les Compétences et gérer la Documentation	PS3	Directeur de la Formation de la Documentation (DFD)	Sous-directeurs de la DFD
Gérer le Système d'Information et la Maintenance Informatique	PS4	Directeur des Systèmes d'Information (DSI)	Sous-directeurs de la DSI

Article 2 : Les Directeurs Généraux Adjoints et les Inspecteurs Généraux Adjoints sont respectivement Copilotes des processus **PM1 et PM4**.

Article 3 : Les Directeurs Centraux, Régionaux et les Commandants d'Unité (GIRA, UMIR) contributeurs d'un processus sont Copilotes desdits processus.

Article 4 : Les attributions et responsabilités des Pilotes de processus sont définies dans le Cahier de charges des Pilotes du Système de Management de la Qualité de la DGD, annexé à la présente décision.

Article 5 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- MBPE/CAB
- DGD
- DGA
- IGD
- Tous les Services DGD

Le Directeur Général des Douanes

